



PRÉAVIS DE GRÈVE

À PARTIR DU 12 MARS 2020

Contre le « Plan Stratégique » de Sibyle Veil

Contre le dépeçage du service public

Contre les suppressions d'emplois

Après bientôt 2 mois de négociation pour remplacer le Plan de Départs Volontaires (PDV) par une Rupture Conventionnelle Collective (RCC), la direction de Radio France maintient son plan de suppressions d'emplois. L'objectif de 261 suppressions de postes, qui n'a pas varié depuis le début de cette négociation, est inacceptable. Que ce soit sous la forme d'une RCC plutôt que par un PDV ne change pas fondamentalement le problème. La RCC est même moins contraignante pour Radio France, comme le reconnaît elle-même la direction.

Ce plan est d'abord dû à la volonté assumée du gouvernement de baisser sa contribution à l'audiovisuel public (CAP). Mais à cela, la PDG rajoute des investissements qu'elle estime indispensables pour transformer l'entreprise.

Ce plan est toujours aussi dangereux, pour chacun des salariés et pour la pérennité de Radio France.

Ces suppressions de postes auraient toujours pour conséquences, dès 2020 :

- L'augmentation de la charge de travail pour « ceux qui resteront ». Il faudrait faire plus avec moins. Contrairement à ce qu'affirme la direction, cela engendrerait nécessairement une augmentation des risques psycho-sociaux et de la souffrance au travail.
- L'augmentation du recours à des statuts précaires (CDD, pigistes et CDD-U) sans possibilité d'embauche par la suite. Cette politique a déjà commencé à Paris comme en régions.
- La dégradation de la production - volume, qualité et diversité des contenus - véritable valeur ajoutée de Radio France.
- La mise en difficulté de l'encadrement, avec un risque de transfert de la pression sur les salariés. La lettre ouverte des cadres de France Bleu de l'été 2019 a montré que ce processus a déjà été mis en œuvre.
- La mise en péril des savoir-faire (production radio ou spectacle vivant)

Pour Radio France, ce plan représenterait également un bouleversement inacceptable. La recherche éperdue de ressources propres (augmentation du plafond des recettes publicitaires, politique accrue de prestations pour le privé) nuit inévitablement aux missions de service public.

Nous demandons :

- Le maintien des dotations de l'État pour Radio France
- La suppression du plan stratégique et ses conséquences contenues dans le "projet d'adaptation des effectifs de Radio France".
- L'abandon des projets de recul du cadre social qui toucheraient l'ensemble des salariés de Radio France (organisation du temps de travail, congés, CET, ...)

Le combat contre ce plan n'est pas terminé. La mobilisation de tous reste nécessaire !

La CGT appelle l'ensemble du personnel de Radio France à une grève à durée indéterminée à partir du 12 mars 2020 à 00H00.

Pour la CGT

Jean-Mathieu ZAHNS DSC

Pour la direction

Avec les recettes d'usage
le 6 mars 2020

Paris, le 06 mars 2020

SNRT-CGT de RADIO FRANCE 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 6H07

01 56 40 22 21 01 56 40 34 05 e-mail : cgt@radiofrance.com

Site Internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>